

----- Message transféré -----

**Sujet :**[INTERNET] Projet d'arrêté portant ouverture et clôture de la chasse pour la campagne 2024-2025

**Date :**Tue, 16 Apr 2024 16:14:42 +0000

**De :**Elodie Accart

**Pour :**pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr <pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Je suis défavorable à l'ouverture de la chasse complémentaire du blaireau à compter du 1er juillet 2024, vous avez déjà autorisé une période complémentaire pour 2023-2024 du 8 au 30 juin 2024 qui nuira fortement à l'espèce.

Votre note de présentation ne fournit pas les éléments qui vous ont été transmis par la Chambre d'agriculture des dégâts chiffrés ainsi que le compte rendu des débats avec la CDCFS, ce qui est indispensable pour la consultation du public.

Les dégâts causés par les blaireaux sont souvent imputables à d'autres espèces sauvages. Aucune alternative d'éloignement autre que la chasse complémentaire n'a été proposée comme cela devrait pourtant l'être. Le blaireau reste protégé par la Convention de Berne, et répondre à la demande des chasseurs pour leurs loisirs est exclu. Cette espèce est acculée avec une pression de chasse forte tout au long de l'année sans que cela ne puisse être justifié, tout en ne faisant pas partie des ESOD...

D'autre part, cela porte atteinte à l'espèce et contrevient à l'article L424-10 du code l'environnement stipulant qu'il est interdit de détruire les portées ou petits de tous animaux.

La fin de la période d'allaitement n'est en aucun cas le passage à l'état adulte du blaireau, les petits suivent leurs parents jusqu'à l'automne afin de pouvoir devenir autonome.

Le dérangement continu de cette espèce et sa destruction par la chasse la mettent en danger. Espèce fragile qui souffre des activités humaines (perte des haies, des bosquets, ...) il est important de se rappeler qu'elle est pacifique avec les êtres humains et qu'elle a toute sa place dans la biodiversité. D'autres pays européens, comme par exemple les Pays Bas (où il y a pourtant de nombreuses digues), ont cessé les chasses sur les blaireaux.

Par ailleurs, l'élevage d'espèces sauvages relâchées dans la nature par les chasseurs font des dégâts.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mes arguments, et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes sincères salutations.

Elodie Accart